

RAPPORT N° 05/3-32  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Par courrier du 7 avril 2005, Monsieur le Préfet me demande de lui fournir une liste d'opérations de proximité présentant « un réel caractère d'urgence » et qui pourrait être financées par des crédits ouverts par le Ministère de l'Outre-Mer au titre des travaux divers d'intérêt local (TDIL).

Je vous propose de retenir à ce titre les opérations qui figurent dans le tableau ci-après et dont l'urgence est apparue lors des fortes pluies des 17 et 18 février 2005.

Opérations par ordre de priorité	Coût	Subvention TDIL
- Renforcement et mise en sécurité du chemin Montauban	150 000	60 000
- Réalisation d'un réseau des eaux pluviales Chemin des Poivriers	75 000	30 000
- Assainissement Eaux Pluviales et renouvellement AEP Chemin de la Clinique	395 000	85 000
- Assainissement Eaux Pluviales chemin des Brises	80 000	32 000
- Assainissement Eaux Pluviales Rocade de l'Oasis	150 000	60 000
- Assainissement EP chemin Finette – partie basse	100 000	40 000
<b>TOTAL :</b>	<b>950 000</b>	<b>307 000</b>

Je vous demande :

- d'approuver ces opérations ainsi que le plan de financement,
- de m'autoriser à solliciter les subventions et engager les travaux conformément aux règles du code des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/3-32  
au Conseil Municipal  
en séance du jeudi 28 avril 2005**

**OBJET**

**TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL  
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-32 du Député-Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**


Approuve les opérations suivantes :

- Renforcement et mise en sécurité du chemin Montauban,
- Réalisation d'un réseau des eaux pluviales chemin des Poivriers,
- Assainissement Eaux Pluviales chemin de la Clinique,
- Assainissement Eaux Pluviales chemin des Brises,
- Assainissement Eaux Pluviales Rocade de l'Oasis,
- Assainissement EP chemin Finette - partie basse.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès du Ministre de l'Outre-mer et à engager les opérations.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **6 MAI 2005**

  
**René-Paul VICTORIA**